

NV SCR-Sibelco, sous la forme abrégée Sibelco NV  
Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Anvers  
TVA 0404 679 941 RPR Antwerpen  
(ci-après la "Société")

-----

L'assemblée générale ordinaire est convoquée le 20 avril 2022 à 14.00 heures au 't Kristallijn, Blauwe Keidreef 3, 2400 Mol-Rauw et a pour ordre du jour les points suivants :

#### **AGENDA**

1. Rapports du conseil d'administration aux actionnaires
2. Rapport du commissaire aux comptes de la société aux actionnaires
3. Approbation des états financiers audités de l'année 2021 et présentation des résultats consolidés
4. Affectation du bénéfice et déclaration du dividende - rémunération des administrateurs
5. Décharge aux administrateurs
6. Décharge au commissaire
7. Nomination des administrateurs
8. Nomination du commissaire

Conformément à l'article 28.2 des statuts, la date d'enregistrement pour l'assemblée générale de la société est fixée au cinquième (5<sup>e</sup>) jour ouvrable avant la date de l'assemblée, soit le mardi 12 avril 2022.

Conformément à l'article 7:134 du Code belge des sociétés et des associations (le "CCA") et à l'article 28 des statuts, le conseil d'administration a décidé que seules les personnes qui étaient titulaires d'actions de la société le mardi 12 avril 2022 et qui ont rempli les formalités de participation sont autorisées à participer et à voter à l'assemblée générale. Seuls les actionnaires ont le droit de voter.

#### **LES CONDITIONS DE PARTICIPATION**

##### **Inscription et confirmation de la participation**

Afin d'établir à la Société que l'actionnaire détient le nombre d'actions à la date d'enregistrement, l'actionnaire doit procéder comme suit :

##### **Pour les détenteurs d'actions nominatives :**

Les actionnaires nominatifs doivent informer la société, au plus tard à la date d'enregistrement, à savoir le mardi 12 avril 2022, avant 17 heures (heure belge), du nombre d'actions avec lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale en renvoyant l'avis de participation dûment rempli, inclus dans la lettre de convocation et aussi disponible sur le site web de la société ([www.sibelco.com/en/investors](http://www.sibelco.com/en/investors)) par courrier postal (SCR-Sibelco NV, Attn. Mme Laurence Boens, Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Antwerpen) ou par e-mail au [shareholder@sibelco.com](mailto:shareholder@sibelco.com).

La propriété des actions à la date d'enregistrement sera évaluée par la Société sur la base des inscriptions dans le registre des actions nominatives à la date d'enregistrement.

##### **Pour les détenteurs d'actions dématérialisées :**

Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent notifier leur banque ou l'institution financière de leur intention de participer à l'assemblée générale ordinaire, qui informera ING du nombre d'actions bloquées pour leurs clients, avant le mardi 12 avril 2022, avant 17 heures (heure belge).

Les actionnaires doivent confirmer à la Société le nombre d'actions qui a été enregistré afin de participer à l'assemblée générale ordinaire en renvoyant le formulaire de participation disponible sur le site web de la Société, ([www.sibelco.com/en/investors](http://www.sibelco.com/en/investors)). Le formulaire complété et signé doit être envoyé à la Société par courrier postal à son siège social, (SCR-Sibelco NV, Attn. Mme Laurence Boens, Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Antwerpen) ou par e-mail au [shareholder@sibelco.com](mailto:shareholder@sibelco.com). Tant la notification par ING que le formulaire de participation signé doivent parvenir à la Société au plus tard le mardi 12 avril 2022, avant 17 heures (heure belge).

### **Procurations**

Les détenteurs d'actions émises par la Société qui souhaitent être représentés par procuration sont priés d'utiliser le modèle de procuration disponible sur le site web de la Société, ([www.sibelco.com/en/investors](http://www.sibelco.com/en/investors)) et d'envoyer les procurations complétées et signées à la Société par courrier postal à son siège social, (SCR-Sibelco NV, Attn. Mme Laurence Boens, Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Antwerpen) ou par e-mail au [shareholder@sibelco.com](mailto:shareholder@sibelco.com). Dans les deux cas, le document doit parvenir à la Société au plus tard le mardi 12 avril 2022, avant 17 heures (heure belge).

La désignation d'un mandataire doit être effectuée conformément aux règles applicables du droit belge et des statuts de la société, ce qui signifie qu'un actionnaire ne peut être représenté que par un autre actionnaire.

### **Droit de poser des questions**

Lors de l'assemblée générale, les actionnaires ont le droit de poser des questions, tant oralement que par écrit, aux administrateurs et au commissaire, concernant leurs rapports respectifs et/ou les points à l'ordre du jour, pour autant que la communication de données ou de faits ne porte pas préjudice aux intérêts commerciaux de la Société ou à la confidentialité à laquelle la Société, ses administrateurs ou le commissaire sont tenus.

Les questions écrites peuvent également être envoyées à l'avance par voie électronique à l'adresse suivante : [shareholder@sibelco.com](mailto:shareholder@sibelco.com).

Il sera répondu à ces questions lors de l'assemblée, à condition que l'actionnaire concerné ait rempli les formalités de participation pour être admis à l'assemblée générale.

### **Preuve d'identité et pouvoirs de représentation**

Pour assister physiquement ou se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire, les représentants des personnes morales qui détiennent des actions [ainsi que les mandataires], doivent présenter une preuve de leur identité (carte d'identité ou passeport) et doivent, en outre, fournir une preuve de leurs pouvoirs de représentation (documents sociaux pertinents). La société doit recevoir cette preuve au plus tard le jour de l'assemblée générale ordinaire.

### **Documentation**

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire, y compris le rapport annuel, sont mis à disposition dans les délais prévus par la loi, sur le site web de la société ([www.sibelco.com/en/investors](http://www.sibelco.com/en/investors)) et sont également disponibles au siège social de la société. Des copies physiques du rapport annuel peuvent être envoyées sur demande via [shareholder@sibelco.com](mailto:shareholder@sibelco.com).

Pour être valable cet avis de participation devra être envoyé par courriel à [shareholder@sibelco.com](mailto:shareholder@sibelco.com) ou par courrier normal à la direction de la SCR-SIBELCO SA et être en sa possession au plus tard le **12 avril 2022**.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
AVIS DE PARTICIPATION**

Je soussigné(e):

---

---

---

---

actionnaire de la société anonyme SCR-Sibelco, en abrégé SIBELCO SA, avise la société anonyme SCR-Sibelco, Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Antwerpen, de mon intention(\*):

- (1) d'assister personnellement à **l'Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra en présentiel au 't Kristallijn, Blauwe Keidreef 3, 2400 Mol-Rauw, le mercredi 20 avril 2022 à partir de 14.00 heures, où j'ai l'intention de participer avec \_\_\_\_\_ titres;
- (2) de me faire représenter par mandataire à **l'Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra en présentiel au 't Kristallijn, Blauwe Keidreef 3, 2400 Mol-Rauw, le mercredi 20 avril 2022 à partir de 14.00 heures. A cette fin, une procuration dûment signée est jointe.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Signature

Pour être valable cette procuration devra être remise par courriel à [shareholder@sibelco.com](mailto:shareholder@sibelco.com) ou par courrier normal à la direction de la SCR-SIBELCO SA et être en sa possession au plus tard le **12 avril 2022**.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
P R O C U R A T I O N**

Le (La) soussigné(e) :

---

---

---

---

propriétaire de parts sociales de la SCR-SIBELCO SA, donne pouvoir, avec pouvoir de substitution, à

à l'effet de le/la représenter à l'**Assemblée Générale Ordinaire** de la susdite société qui aura lieu le **mercredi 20 avril 2022 à 14.00 heures** au 't Kristallijn, Blauwe Keidreef 3, 2400 Mol-Rauw avec les points suivants à l'ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration aux Actionnaires
2. Rapport du commissaire aux Actionnaires
3. Approbation des comptes statutaires audités de l'année 2021 et présentation des résultats consolidés
4. Affectation du bénéfice et fixation du dividende – rémunération des administrateurs
5. Décharge aux administrateurs
6. Décharge au commissaire
7. Nomination d'administrateurs
8. Nomination du commissaire

Et à cet effet de signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes discussions et délibérations, exprimer les droits de vote de \_\_\_\_\_ action(s) pour voter tous les sujets à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux, en un mot faire le nécessaire à cette assemblée, promettant ratification si elle est requise.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Signature \*

\_\_\_\_\_  
\* Veuillez faire précéder votre signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir/Goed voor volmacht".

**Assemblée Générale Ordinaire de la SA SCR-Sibelco  
20 avril 2022 à 14.00h**

**ORDRE DU JOUR**

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée pour le 20 avril 2022 à 14.00h au 't Kristallijn, Blauwe Keidreef 3, 2400 Mol-Rauw avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration aux Actionnaires
2. Rapport du commissaire aux Actionnaires
3. Approbation des comptes statutaires audités de l'année 2021 et présentation des résultats consolidés
4. Affectation du bénéfice et fixation du dividende – rémunération des administrateurs
5. Décharge aux administrateurs
6. Décharge au commissaire
7. Nomination d'administrateurs
8. Nomination du commissaire